Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
25 octobre 2019	25 octobre 2019	CAS/CAS AE PREF87 n°2019-01

1. Intitulé du projet

Réaménagement d'une plate forme de tri et de transit à Panazol, Arrêt du stockage d'amiante lié, Poursuite du stockage de déchets inertes.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: COVED Environnement

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Ignacio ARROYO

RCS / SIRET: 3 4 3 4 0 3 5 3 1 0 1 0 1 7

Forme juridique: SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
	Voir détails annexe G

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Demande N°1:

Suite à la fermeture du stockage de déchets amiantés à fin décembre 2019 , le projet consiste dans une première phase en l'agrandissement de la zone de tri sur la zone actuelle occupée par le stockage des bennes dans l'enceinte du site COVED.
Une activité de transit de déchets de construction contenant de l'amiante est prévue avec un tonnage d'entreposage de 10 t.
Les premiers travaux d'aménagement sont prévus à partir du 1er octobre 2019.
Cette activité sera limitée dans le temps jusqu'à l'obtention de l'autorisation d'exploiter une activité supplémentaire de tri, transit et regroupement de déchets dans une deuxième phase sur une parcelle avoisinante du site COVED.

Demande N°2 : Arrêt du stockage de déchets d'amiante lié avec poursuite du stockage de déchets inertes durant deux années.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Assurer la transition de l'exploitation , dans l'attente de la construction d'un nouvelle Plate forme de Tri et de Transit plus grande sur une parcelle mitoyenne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Aménagement d'une zone de stockage couverte, des déchets d'amiante lié conditionnés et palettisés, en attente de rechargement,
- Aménagement d'une plate forme d'entreposage de benne vides sur le toit de l'installation de stockage.
- Étanchéification de la zone près du hangar de tri (où se trouve actuellement les bennes vides)
- Création de 10 Box pour mieux stocker les produits triés, box avec mur en bloc béton coupe feu
- Canalisation des eaux de ruissellement des nouvelles extensions vers un nouveau débourbeur.

Planning :

- Phase 1 : Aménagement de la zone de transit d'Amiante lié (4 tri 2019)
- Phase 2 : Aménagement de la zone de stockage des bennes sur le toit du casier d'Amiante lié (1er tri 2020)
- Phase 3 : Aménagement de la zone de tri (1er tri 2020)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voir annexe D

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est déjà autorisé par les arrêtés préfectoraux du 25/07/2012, 10/11/2014 et 08/02/2018.
Ce projet ne concerne pas la fermeture et la mise en post-exploitation de l'installation de stockage d'amiante lié, qui fera l'objet d'un dossier de fermeture et de servitude séparé 6 mois avant la date de fin prévu au 31/12/2021.
Toutefois, l'installation de stockage cessera de réceptionner des déchets d'amiante lié après le 31/12/2019 conformément à l'arrêté du 08/02/2018.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface inchangée , le projet reste dans les limites déjà autorisées. Surface Zone Tri (plate forme de tri, bâtiments , pont bascule , parking) :	10 300 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieux dit : Puy Moulinier
à 87350 PANAZOL

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 1° 1 9' 1 8" Est **Lat.** 4 5° 5 1' 1 8" Nor

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __ °__ '__ "__ **Lat.** __ °__ '__ "__
Point d'arrivée : **Long.** __ °__ '__ "__ **Lat.** __ °__ '__ "__
Communes traversées :

Panazol

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui [X] Non [ ]

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Site autorisé par arrêté préfectoral du 25/07/2012 , 10/11/2014 et 08/02/2018.

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le site n'est dans aucun zonage
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Non , il s'agit d'une poursuite d'un centre de Tri transit
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non , il s'agit d'une poursuite d'un centre de Tri transit
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Non , il s'agit d'une poursuite d'un centre de Tri transit
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non , il s'agit d'une poursuite d'un centre de Tri transit

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Pas d'extension géographique de la plate forme .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Voir annexe H
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒ ☒	☐ ☐	Voir Annexe H2
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Oui mais pas de modification significative du trafic. La hausse de l'activité sur le bois, DIB, etc, sera compensée par la baisse de l'activité amiante lié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Oui . Il est déjà soumis à des prescriptions sur le bruit avec une étude bruit à renouveler tous les 5 ans . La dernière a été faite en Avril 2015 et sera réactualisé en Avril 2020.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Seules les eaux de ruissellement seront rejetées dans le milieu naturel, comme actuellement avec passage dans un débourbeur déshuileur. Par rapport à la situation actuelle, la gestion des eaux de ruissellement sera amélioré par la création d'une dalle étanche en enrobé (voir plan) qui sera raccordée à un nouveau débourbeur adapté qui vient compléter l'existant . (voir en annexe I)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Non , hormis les déchets liés à l'exploitation des engins (filtre , huile usagées ...)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Pas de modification visible de l'extérieur du site existant
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Pas de modification visible de l'extérieur du site existant

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe J

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que ces modifications induites par le projet ne sont pas substantielles (du moins au sens propre du mot) :
- Ce projet est une adaptation provisoire dans l'attente de la mise en oeuvre d'un centre de tri plus grand et moderne sur le terrain mitoyen , avec pour objectif de maintenir l'activité économique et développer le tri et recyclage des déchets .
- En terme d'impact, il améliore la situation actuelle en terme de gestion des eaux de surfaces et en termes de risques incendie .
- En terme réglementaire, il fait passer une rubrique en Autorisation pour l'amiante lié, mais les risques associés sont quasiment nuls , au pire similaires à la gestion de l'installation de stockage déjà autorisée .
- En terme de perception par les partie prenantes , la fermeture du stockage de l'amiante lié les rassurera.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe K : Evaluation du montant des garantie financières au titre de l'arrêté du 31 Mai 2012 . Cette évaluation donne un résultat de 83 596 TTC inférieur au seuil de 100 000 € qui oblige à les constituer . La garantie au titre du stockage existe déjà et continuera a être assurée.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Panazol le, 21/10/2019

Signature

Ignacio ARROYO
Directeur de Territoire Périgord-Limousin
Groupe PAPREC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro | Extension | Nom de la voie

Code Postal | Localité | Pays

Tél | Fax

Courriel @

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro 7 | Extension | Nom de la voie Rue du Docteur Lancereaux

Code postal 7 5 0 0 8 | Localité PARIS | Pays France

Tél 555170335 | Fax

Courriel ignacio.arroyo@paprec.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom ARROYO | Prénom Ignacio

Qualité Directeur de Territoire Limousin Perigord

Tél 555170335 | Fax

Courriel ignacio.arroyo@paprec.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvraae